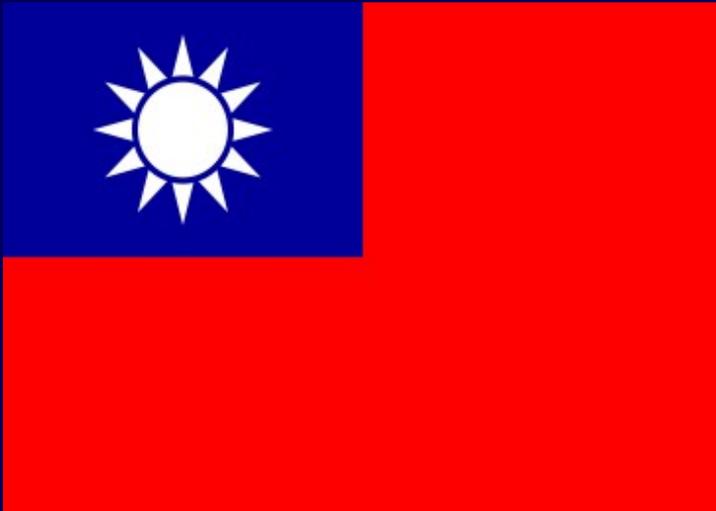


# RÉUSSIR SON SÉJOUR EN FRANCE : INFORMATIONS UTILES



Catherine MARCHETTO

Vendredi 6 Octobre 2023

# L'AGENCE CAMPUS FRANCE

- Campus France est un établissement public placé sous la tutelle du Ministère des Affaires étrangères et du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- Campus France assure la promotion de l'Enseignement supérieur français à l'étranger et la gestion de nombreux programmes de mobilité.
- L'agence travaille également à l'amélioration de l'accueil des étudiants internationaux et au suivi des étudiants ayant étudié en France via la plateforme France Alumni.



# L'AGENCE CAMPUS FRANCE

- Campus France à l'étranger et Agence Campus France en France
  - 275 bureaux dans 134 pays à travers le monde avec un effectif de plus de 500 personnes
  - 8 bureaux en France (Paris, Nancy, Strasbourg, Lyon, Marseille, Montpellier, Toulouse, Lille) avec environ 220 personnes
- Il existe des bureaux Campus France dans presque tous les pays où il y a une ambassade ou un consulat de France



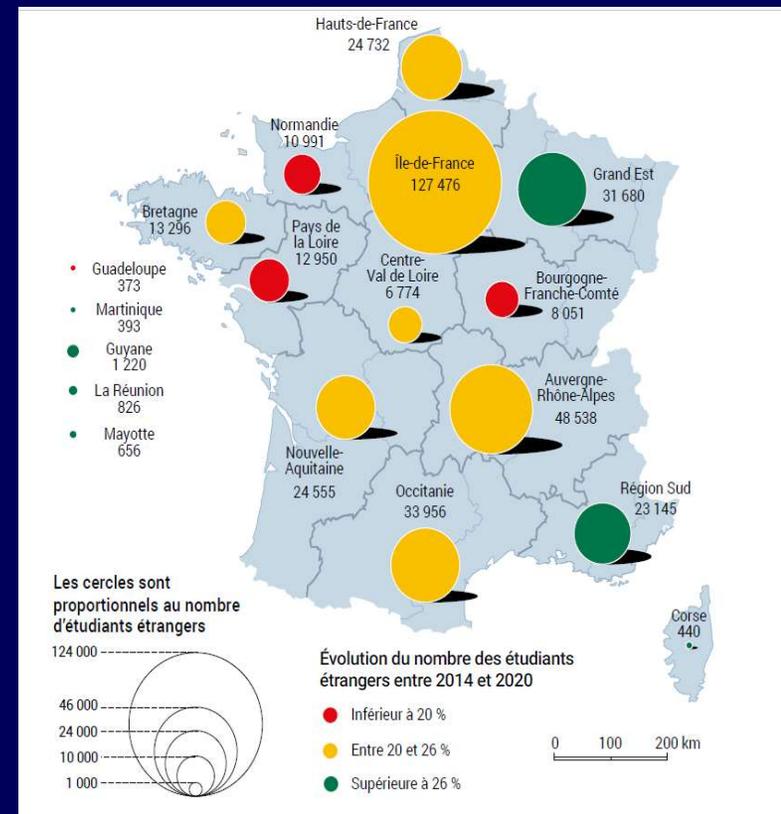
# QUELQUES CHIFFRES

**400 026** étudiants internationaux en France en 2021-2022

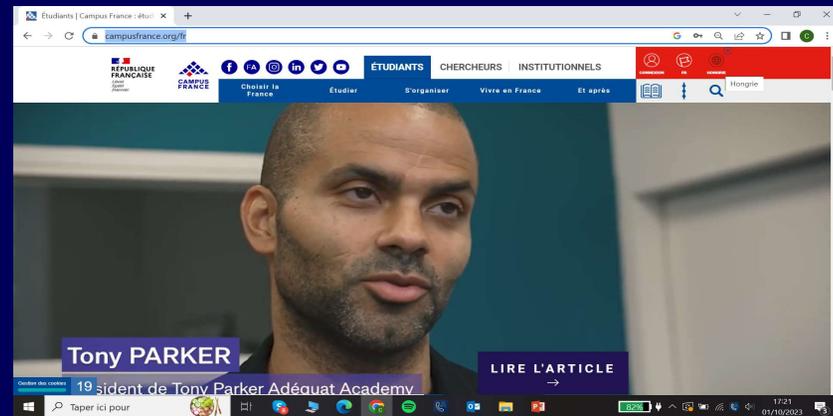
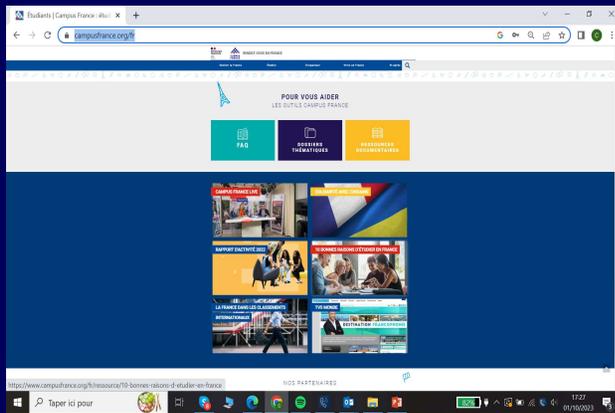
**971** étudiants taiwanais en France en 2021-2022

dont 67 % d'étudiantes

## Répartition sur le territoire



# Un site dédié aux étudiants internationaux

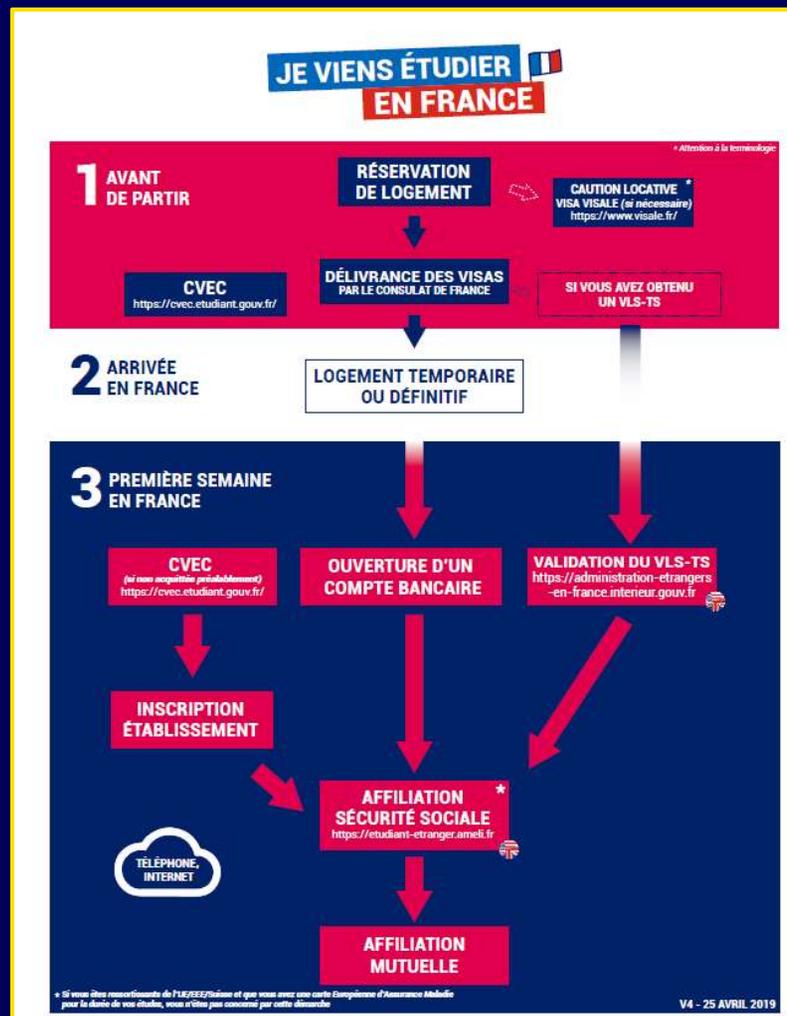


Une adresse **unique** pour retrouver toutes les informations nécessaires **avant/pendant/après** votre séjour :

<https://www.campusfrance.org/fr>

# LES DÉMARCHES À EFFECTUER À L'ARRIVÉE

1





# CHECK-LIST

MES DÉMARCHES À FAIRE À LA RENTRÉE  
Retrouvez ici les démarches administratives à faire avant votre arrivée et pendant votre séjour d'études en France

## AVANT LE DÉPART

- Trouver un logement**  
Avant votre arrivée, commencez le plus tôt possible à chercher un logement  
<https://www.campusfrance.org/fr/logement-etudiant-en-France>
- Faire sa demande de visa**  
Selon votre nationalité, votre situation et la durée de votre séjour, vérifiez si vous avez besoin d'un visa pour suivre vos études en France  
<https://france-visas.gouv.fr/web/france-visas/>
- S'acquitter de la CVEC**  
Elle est obligatoire pour s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur, elle permet de financer l'accueil des étudiants ainsi que leur accompagnement social, sanitaire culturel et sportif  
<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>
- Trouver un garant pour votre logement**  
Un garant est très souvent demandé par les propriétaires. Selon votre choix, c'est une personne de votre connaissance ou un organisme qui s'engage à vous aider en cas d'impayé de loyer  
Si vous avez moins de 30 ans : Visale <https://www.visale.fr>  
Si vous avez plus de 30 ans : Garant me <https://garantme.fr/fr/>
- Pour les étudiants en situation de handicap**  
Se manifester auprès de son établissement pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé et adapté  
<https://www.etudiant.gouv.fr/fr/etudiants-en-situation-de-handicap-2059>



### NOTES

---

---

---

## À L'ARRIVÉE

- Finaliser son inscription administrative dans son établissement**  
Rendez-vous au service des inscriptions pour finaliser votre inscription, payer vos frais de scolarité (si cela n'a pas été fait en amont de votre arrivée) et obtenir votre carte d'étudiant  
<https://www.campusfrance.org/fr/candidature-enseignement-superieur-france>
  - Validation du VLS-TS**  
Validez votre VLS-TS ou sollicitez un premier titre de séjour dès votre arrivée en France  
<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>
  - Ouvrir un compte bancaire**  
Trois documents sont nécessaires pour ouvrir un compte bancaire : une pièce d'identité, un justificatif de domicile et une attestation de scolarité ou une carte d'étudiant  
<https://bit.ly/campusfrance-tuto-ouvrir-un-compte-bancaire>
  - S'inscrire à la sécurité sociale**  
S'inscrire à la sécurité sociale française est obligatoire et permet d'accéder au parcours de santé  
<https://www.campusfrance.org/fr/sante-securite-sociale-etudiants>
  - S'affilier à une mutuelle et à la responsabilité civile**  
Souscrire à une mutuelle est fortement recommandé pour compléter vos remboursements de santé. La responsabilité civile est généralement incluse  
<https://www.etudiant.gouv.fr/fr/complementaire-sante-mutuelles-271>
  - Souscrire à une assurance habitation pour votre logement**  
Une assurance habitation est obligatoire pour assurer votre logement et vos biens en cas d'incidents  
<https://www.etudiant.gouv.fr/fr/assurer-son-logement-1660>
- ## ET APRÈS ?
- Première demande de titre de séjour et renouvellement**  
Si vous souhaitez rester en France pour continuer vos études, demandez le renouvellement de votre titre de séjour, sur le site de l'ANEF, entre le 4<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> mois avant sa date d'expiration  
<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/>



### NOTES

---

---

---

<https://www.campusfrance.org/fr/organiser-arrivee-France-check-list>

# LOGEMENT



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

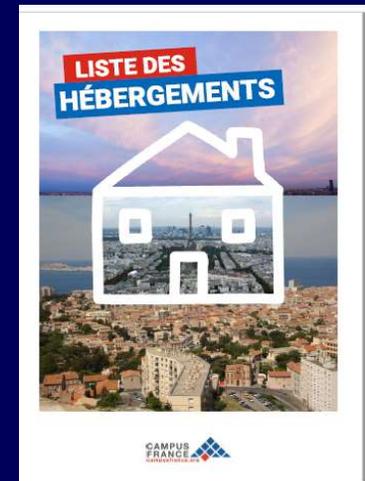


# RÉSERVER UN LOGEMENT

- De nombreuses options sont à votre disposition pour vous loger pendant vos études en France.
- Les écoles et universités peuvent avoir des conventions avec les CROUS ou les plateformes d'hébergement de la recherche.
- Retrouver sur notre site une liste de liens utiles et fiches techniques pour l'aide à la recherche et à l'installation

<https://www.campusfrance.org/fr/logement-etudiant-en-France>

- Il est fortement recommandé de prendre une assurance habitation pour votre logement.
- Il est demandé un garant aux personnes qui souhaitent louer un appartement, qu'elles soient étrangères ou françaises.
  - Votre garant doit être EN FRANCE. Si vous n'en avez pas, d'autres solutions s'offrent à vous grâce au dispositif VISALE



# DEMANDER LA GARANTIE VISALE

- VISALE est gratuit.
- Les étudiants peuvent souscrire à Visale, s'ils ont entre 18 et 30 ans
- Visale est accessible aux étudiants internationaux faisant partie de l'Union Européenne ou détenteurs d'un visa long séjour valant titre de séjour, mention « étudiant » (VLS-TS), si hors Union Européenne.
- La souscription à Visale doit s'effectuer avant la signature ou le renouvellement du bail.



Tout se fait en ligne sur <https://www.visale.fr>

Tu souhaites demander une garantie VISALE? Le tuto de Campus France t'aidera à faire ta demande!

- Pour les étudiants de plus de 30 ans ou si le propriétaire n'accepte pas Visale, il existe aussi le dispositif <https://garantme.fr/fr>  
→ Garant me est payant mais le montant est calculé en fonction du profil du logement (montant du loyer, type de logement, etc)



# LA DEMANDE D'AIDE AU LOGEMENT CAF POUR LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Les aides personnelles au logement |  
Bienvenue sur Caf.fr



**IMPORTANT** : Les futurs étudiants peuvent faire une simulation de droits, pour avoir une estimation du montant d'aide qu'ils pourraient obtenir :

CAF – Aides et démarches – Mes démarches – Faire une simulation

Le montant de l'aide financière est calculé en fonction de leurs revenus

- Ces aides sont à demander dès le bail signé.

# ASSURANCE LOGEMENT ET RESPONSABILITÉ CIVILE



- Les étudiants doivent souscrire à une **assurance habitation** pour leur logement. Cela vous permettra d'être couvert en cas d'imprévu (dégâts des eaux, cambriolage ...).
- Cette assurance est obligatoire et vous sera demandé par votre résidence ou le propriétaire de votre logement.
- Vous pouvez souscrire à une assurance auprès de votre banque ou d'une compagnie d'assurance
- Il existe des comparateurs en ligne, comme sur **selectra.info** ou encore **lelynx.fr** qui vous permettront de comparer les différents types d'offres.  
→ La plupart des sites internet des compagnies d'assurance proposent par ailleurs une simulation.
- Il est recommandé de souscrire également à une **garantie responsabilité civile** pour couvrir les dommages causés aux tiers.

# INSCRIPTION UNIVERSITAIRE



# S'ACQUITTER DE LA CVEC

- Les étudiants admis dans un établissement d'enseignement supérieur français sont concernés par la Contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC) : elle est obligatoire pour finaliser votre inscription administrative dans votre établissement.
- La CVEC (100 € cette année) permet de financer des activités pour les étudiants telles que les soins de santé, le soutien social, les événements sportifs et culturels. Il est obligatoire de payer la CVEC.
- La CVEC se paye en ligne ou en espèces. Si vous payez en ligne vous pouvez effectuer le paiement avant votre arrivée en France
- Connectez-vous sur [messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr) puis sur [cvec.etudiant.gouv.fr](https://cvec.etudiant.gouv.fr)
- Un [tuto est disponible](#) pour vous guider pas à pas.



# TITRE DE SEJOUR ET JOB ETUDIANT



# VALIDER SON TITRE DE SÉJOUR

- La validation de votre VLS-TS se fait entièrement en ligne
- Dès votre arrivée en France, vous devez valider votre visa.
- Vous devez valider votre visa au plus tard dans les 3 mois qui suivent votre arrivée en France.
- Voici l'adresse à laquelle vous devez vous connecter :

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>



# RENOUVELLER SON TITRE DE SÉJOUR

- La demande se fait en ligne sur le site de l'ANEF

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

- ATTENTION : le renouvellement du titre doit se demander entre le 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> mois précédent la date de fin de validité de votre titre en cours
- Un tutoriel pour vous aider à déposer votre demande en ligne



[https://www.youtube.com/watch?v=-iGHa\\_yqN04](https://www.youtube.com/watch?v=-iGHa_yqN04)

## Sont concernés par cette procédure :

- les étudiants détenteurs d'un VLS-TS étudiant ou VLS-TS étudiant mobilité
- Les ressortissants algériens munis d'un VLS « étudiant »
- les étudiants détenteurs d'un VLS étudiant mobilité
- Les jeunes majeur détenteurs d'un VLS-T mineur scolarisé
- Les détenteurs d'un titre de séjour pour un autre motif que celui « étudiant »
- les détenteurs d'un titre de séjour étudiant (hors VLS-TS étudiants)

## Ne sont pas concernés par cette procédure :

- les étudiants détenteurs d'un visa de court séjour-concours
- Les jeunes majeurs non détenteurs d'un visa ou détenteurs d'une CARTE RLD-UE

Dans ce cas, vous êtes invités à vous rapprocher de la préfecture dont vous dépendez pour vous renseigner sur les démarches à effectuer.

# CAS PARTICULIER: ETUDIANTS MINEURS

Lors de votre demande de visa on vous délivre un visa long séjour pour mineur scolarisé.

- A votre arrivée vous n'avez pas de démarche à faire pour valider votre visa.
- Le visa mineur scolarisé permet de séjourner légalement en France jusqu'à son expiration.

## Que faire à l'expiration du visa ?

- **Si vous avez 18 ans** (l'âge légal de la majorité en droit français) lors de votre séjour en France et avant la date d'expiration de votre visa, vous devez demander un titre de séjour à la préfecture locale **dans les deux mois suivant votre date d'anniversaire.**
- **Si vous n'avez pas encore 18 ans** à la date d'expiration de votre visa, vous devez rentrer dans votre pays d'origine et solliciter un nouveau visa

# CAS PARTICULIER: VISA CONCOURS

- Le visa court séjour « étudiant concours » permet de venir en France pour passer un concours ou une épreuve d'admission dans un établissement d'enseignement supérieur.
- Ce visa est d'une **durée maximum de 3 mois**. Il est valable uniquement pour la France.
- En cas de réussite au concours ou à l'entretien, ce visa permet de demander une carte de séjour étudiant directement en préfecture, en France.  
→ Il n'est pas utile de retourner dans le pays d'origine pour demander un visa de long séjour

# TRAVAILLER PENDANT SES ÉTUDES

## STAGES ET JOBS ÉTUDIANT

- **La loi française autorise les étudiants étrangers à travailler, à titre accessoire, 964 heures** dans l'année, soit l'équivalent de 60 % de la durée légale du temps de travail.

→ Cela équivaut à **environ 20h par semaine**

### Faire un stage dans le cadre des études

- Les stages effectués dans le cadre de la formation n'entrent pas dans le décompte des 964h de travail autorisées.
- Un stage à temps plein (35h / semaine) peut être effectué
- Si le stage dure plus de deux mois, l'étudiant perçoit une indemnité mensuelle



**BANQUE**



# OUVRIER UN COMPTE BANCAIRE

- Comparez les offres de différentes banques : Les coûts de la carte de retrait, des virements internationaux et des retraits d'argent à l'étranger peuvent sensiblement varier d'un établissement à l'autre.
- Trois documents sont nécessaires pour ouvrir un compte bancaire
  - une pièce d'identité
  - un justificatif de domicile
  - une attestation de scolarité ou une carte d'étudiant.
- Un **tuto est disponible** pour vous guider pas à pas.



# LE PARCOURS DE SANTÉ



# S'INSCRIRE A LA SÉCURITÉ SOCIALE

1

## Titre de séjour

Visa VLS-TS ou carte de séjour  
Pour les étudiants hors UE

2

## CROUS

Attestation de paiement de la contribution « vie étudiante » unique de 95€

3

## Établissement d'enseignement supérieur

Attestation d'inscription

4

## Sécurité Sociale française

Inscription en ligne

<https://etudiant-etranger.ameli.fr>

Un tutoriel en mandarin est disponible pour aider les étudiants dans leurs démarches

# LA SÉCURITÉ SOCIALE

Je commence par m'inscrire sur le site internet dédié : <https://etudiant-etranger.ameli.fr>

1

## Les démarches pour les nouveaux étudiants étrangers en France 1/2

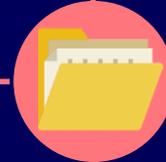
- ✓ Nom
- ✓ Prénom(s)
- ✓ Date de naissance
- ✓ Pays de naissance
- ✓ Adresse e-mail
- ✓ Adresse postale en France
- ✓ Numéro de téléphone



**Les droits à l'Assurance Maladie en France débutent à la date où les 3 conditions suivantes sont remplies :**

1. Disposer d'une attestation d'inscription définitive dans un établissement d'enseignement ;
2. Être présent sur le territoire français ;
3. Disposer d'un titre ou document de séjour justifiant de la régularité de votre séjour sur le territoire français.

Je crée mon espace personnel



Je dépose les pièces justificatives obligatoires

- ✓ Passeport/carte d'identité
- ✓ Titre ou document de séjour
- ✓ Copie intégrale de l'acte de naissance / extrait de l'acte de naissance avec filiation/pièce établie par le consulat
- ✓ Attestation de scolarité pour l'année en cours
- ✓ Attestation d'autorisation parentale (- 16 ans)
- ✓ IBAN
- ✓ Pièces complémentaires à déterminer selon le pays d'origine

# LA SÉCURITÉ SOCIALE

## Les démarches pour les nouveaux étudiants étrangers en France 2/2



Je télécharge mon attestation provisoire d'affiliation à la Sécurité sociale



Je dépose les pièces justificatives manquantes ou non conformes dans mon espace personnel



Je télécharge mon attestation définitive d'affiliation à la Sécurité sociale

Une fois mon affiliation **finalisée**, je réalise des actions complémentaires afin d'être remboursé de manière plus simple et rapide

3



Ouvrir un compte personnel ameli sur ameli.fr ou via l'application



Demander sa carte Vitale en fournissant ses pièces justificatives (photo d'identité récente et pièce d'identité)



Déclarer un médecin traitant lors d'une consultation auprès d'un médecin en France

# S'AFFILIER A UNE MUTUELLE

- Souscrire une mutuelle ou assurance complémentaire santé n'est pas obligatoire mais fortement conseillé.
- La mutuelle permet de se faire rembourser le mieux possible les frais de spécialistes et d'hospitalisation
- La mutuelle peut être proposée par une mutuelle étudiante, une banque, une compagnie d'assurance.



# LE SYSTÈME DE SANTE FRANCAIS



- **L'affiliation à la sécurité sociale est obligatoire.** L'obtention d'un numéro de sécurité sociale vous sera nécessaire pour d'autres démarches notamment pour travailler.
- S'affilier à la sécurité sociale permet d'obtenir le remboursement de vos frais de santé.
- **L'Assurance Maladie vous rembourse 70%** de vos frais de santé si vous consultez en priorité votre médecin traitant. Pour être remboursé à 100%, vous devez **souscrire une complémentaire santé qui prendra en charge les 30% restants.**
- Notez que votre **compte Ameli** vous permet de suivre vos remboursements, modifier vos informations personnelles et poser vos questions via la messagerie.
- **Choisir un médecin traitant**
  - Pour un meilleur suivi médical et pour bénéficier du remboursement optimal des frais de santé, **il est nécessaire de déclarer votre médecin traitant.**
  - Vous pouvez choisir librement votre médecin traitant, en accord avec celui-ci.

# S'AFFILIER A UNE MUTUELLE

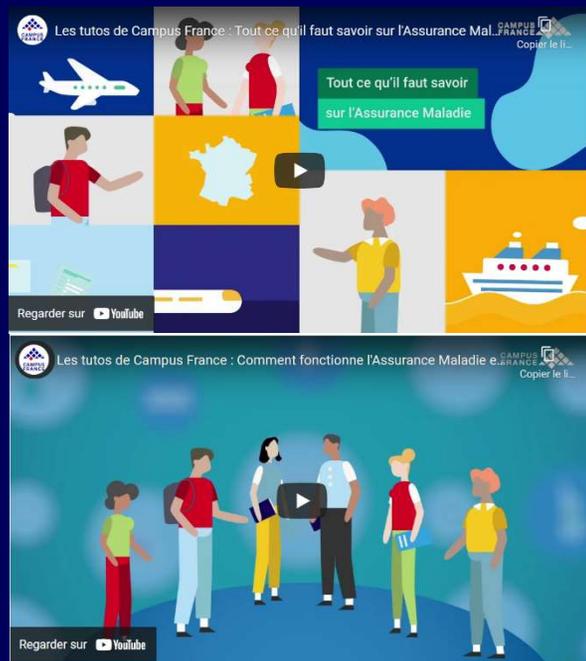
- Souscrire une mutuelle ou assurance complémentaire santé n'est pas obligatoire mais fortement conseillé.
- La mutuelle permet de se faire rembourser le mieux possible les frais de spécialistes et d'hospitalisation
- La mutuelle peut être proposée par une mutuelle étudiante, une banque, une compagnie d'assurance.
- Si vous souhaitez compléter les remboursements de l'Assurance Maladie, vous pouvez adhérer à la complémentaire santé de votre choix (une mutuelle spécialisée pour les étudiants comme la LMDE, la Smeno, la SMERRA ou encore HEYME)



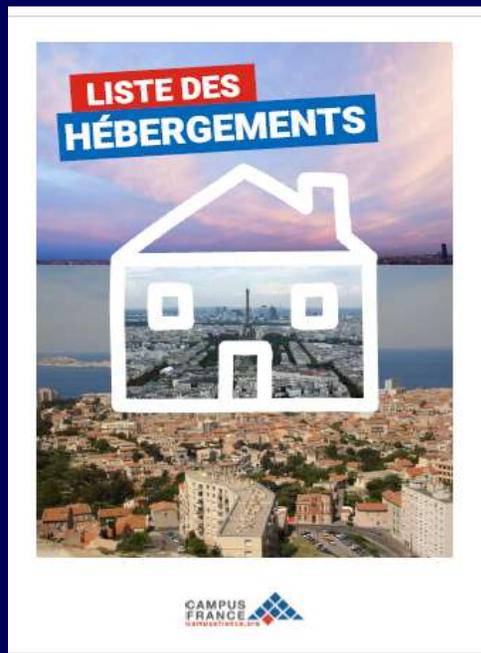
# LES SERVICES DE SANTE UNIVERSITAIRES

- Bénéficiez gratuitement de consultations, de soins et de conseils dans **les Services universitaires de santé étudiante, présents sur le campus**. La moitié des Services de santé étudiante sont aussi centres de santé médicaux, dentaires et infirmiers.
- Tous les Services universitaires de santé étudiante (SSE) **peuvent vous proposer des examens de santé gratuits**.
- L'ensemble des étudiants de l'enseignement supérieur, inscrits ou non à l'université, peuvent accéder aux Services universitaires de santé étudiante.
- Dans de nombreux cas, **les Services de santé étudiante sont en lien avec un Bureau d'aide psychologique universitaire (BAPU)** qui permet d'accéder gratuitement à des consultations de psychothérapie et de psychiatrie. Votre Crous peut lui aussi vous permettre d'accéder à des consultations avec des psychologues.
- Vous pouvez aussi déclarer un des médecins du centre de santé comme votre médecin traitant.

Retrouvez tous nos tutos pour mieux comprendre le fonctionnement de l'assurance maladie



# LES TUTOS ET GUIDES POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES



<https://www.youtube.com/watch?v=INjtx3jy8ck>

# 2

## Les outils pour vous accompagner à votre arrivée



### FICHES VILLES

L'ARRIVÉE  
LE LOGEMENT  
LES DÉPLACEMENTS  
LES PREMIÈRES DÉMARCHES  
LA VIE PRATIQUE  
LES SORTIES  
LES LIEUX À NE PAS MANQUER  
LES GRANDS ÉVÉNEMENTS

AUVERGNE - RHÔNE-ALPES GRENOBLE, VALENCE

**UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES**

**UNIVERSITY OF GRENOBLE ALPES**

---

**AVANT LE DÉPART**

◆ **INSCRIPTION**

Dossier d'inscription en ligne

Périodes d'envoi des confirmations d'inscription

A partir de Juin

◆ **COURS DE FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE**

Proposés avant la rentrée universitaire

Proposés toute l'année

Noms du centre : CUEF de Grenoble <https://cuef.univ-grenoble-alpes.fr/>

◆ **LOGÈMENT**

Contact : [studenthousing@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:studenthousing@univ-grenoble-alpes.fr)

**Services proposés**

- Réservation : une place dans le parc de logement de l'établissement
- Réservation : une place en résidence universitaire
- Mise à disposition d'une liste indicative de logements ou de sites internet spécialisés

Les réservations de logement sont réservées aux étudiants en échange et sélectionnés par les établissements

◆ **Ces services concernent**

- Uniquement les étudiants en mobilité encadrée (accords de coopération)
- Ces services sont gratuits

---

**DISPOSITIF ACCUEIL**

◆ **ARRIVÉE DANS L'ÉTABLISSEMENT**

- Aide pour l'inscription administrative et pédagogique
- Aide pour l'installation dans le logement (CUEF, associations, associations, bureaux, lieux d'hébergement, etc.)
- Aide à l'ouverture d'un compte bancaire

◆ **GUIDE D'ACCUEIL DANS L'ÉTABLISSEMENT**

- International Students and Scholars Office (ISSO) <https://international.univ-grenoble-alpes.fr/en/organisation/welcome-centre/>

◆ **Aide pour les démarches administratives (structure etc.)**

[univ-grenoble-alpes.fr](http://univ-grenoble-alpes.fr)

---

**INFORMATIONS PRATIQUES**

◆ **VILLE**

<http://www.grenoble.fr>

COO: <https://www.coo.univ-grenoble-alpes.fr>

Documents utiles pour les étudiants : <https://international.univ-grenoble-alpes.fr/montpellier/welcome-pack-international-etudiant-accueil-etudiant/>

◆ **ÉTABLISSEMENT**

Nombre d'étudiants étrangers accueillis chaque année : 28 500

Membre : Université Grenoble Alpes <https://www.univ-grenoble-alpes.fr/>

# VIE ETUDIANTE



# FRANCE ALUMNI

**+ DE 375 000 MEMBRES**

- Offres d'emploi & de stage
- Networking international
- Partage d'expériences

**3 300 PARTENAIRES** : entreprises, établissements d'enseignement supérieur

## **JOURNÉE MONDIALE DES ALUMNI**

Des événements à travers le monde pour célébrer l'expérience étudiante internationale en France

**-214** événements dans 91 pays

**Rendez-vous pour la prochaine édition en 2024 !**

Pour en savoir plus : <https://www.france-alumni-day.org/?locale=fr>



# VOTRE INTÉGRATION DANS VOTRE NOUVEL ENVIRONNEMENT

**Culture, déplacement, santé ou logement : en France, le statut d'étudiant offre de nombreux avantages et d'importantes réductions. Profitez-en !**

## **La carte jeune européenne**

➔ Cette carte vous permet de profiter de bons plans dans 37 pays européens. Voyages, sorties culturelles, activités sportives...

**De nombreux sites vous aideront à profiter des avantages réservés aux étudiants. En voici quelques-uns :**

- <https://mes-aides.gouv.fr/>
- <http://www.etudiant.gouv.fr/>
- <http://www.jeunes.gouv.fr/>
- <https://www.letudiant.fr/>



**Service civique, volontariats, bénévolats : c'est l'occasion de vous épanouir, mais aussi un moyen très concret de développer des compétences**

# REJOINDRE UNE ASSOCIATION

**Service civique, volontariats, bénévolats : c'est l'occasion de vous épanouir, mais aussi un moyen très concret de développer des compétences**

Si vous souhaitez faire du bénévolat la plateforme **jeveuxaider.gouv.fr** propose un vaste panel de missions de bénévolat.

## 3 associations nationales à connaître

- **ESN** (Erasmus Student Network)- Propose du parrainage (buddy system)  
<https://buddysystem.eu/fr/>
- **Animafac** : le réseau national des associations étudiantes
- **L'AFEV** : crée du lien entre les campus et les quartiers populaires



## 1 association locale :

- **LYON CAMPUS** : le Web étudiant de la métropole de Lyon:  
<https://www.lyoncampus.com/>

## Réseaux sociaux / le blog des E-Ambassadeurs Campus France

[https://www.facebook.com/CampusFranceParis/;](https://www.facebook.com/CampusFranceParis/)

<https://www.francealumni.fr/fr>

<https://www.campusfrance.org/fr/le-blog-des-e-ambassadeurs-campus-france>

## Cinéma français sous-titré en anglais

<https://lostinfrenchlaction.com/next-events>



